

Nevers, le 10 aout 2021

Le directeur général de l'agence régionale de santé  
Bourgogne – Franche-Comté

A

Communauté de communes  
« Amognes - Cœur du Nivernais »  
1, Place de la République  
58270 SAINT BENIN D'AZY

Direction de la santé publique  
Département prévention santé environnement  
Unité Territoriale Santé Environnement de la Nièvre  
Affaire suivie par : Marine CAQUINEAU  
Courriel : ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr  
Téléphone : 0386605225

Objet : Contrôle sanitaire des eaux de baignades  
Prélèvement du : 06 08 2021

Veillez trouver ci-après, les résultats de l'analyse de cyanobactéries pratiquée **le 6 aout 2021** par un technicien du laboratoire Carso, titulaire du marché public du contrôle sanitaire des eaux de baignade pour le département de la Nièvre, sur la **baignade de l'Etang du Merle, à Crux la Ville** :

Paramètre analysé	Valeur analysée	Valeur guide	Valeur impérative
<i>Escherichia coli</i> (UFC/100 mL)	<15	100	1800
Entérocoques (UFC/100 mL)	<15	100	660
Transparence (m)	1	>1	-
pH	7.1	6-9	-
Oxygène dissous	9.1	-	-
Oxygène dissous % Saturation	102	-	-
Changement anormal de coloration	Conforme	-	-
Subst. Tensio-actives / Mousse	Absence	-	-
Rési. Goudronneux / Mat. flottantes	Absence	-	-
Huile minérales	Absence	-	-
Phénol	Absence	-	-

**CONCLUSION** : Eau CONFORME aux exigences de qualité fixées par l'article D. 1332-25 du code de la santé publique.

**Qualification du prélèvement : BON**

**OBSERVATIONS** : Ces résultats doivent être affichés sur le lieu de baignade de manière visible pour les usagers (art. D 1332-14 du code de la santé publique).

Pour connaître en temps réel la qualité des eaux de baignade consultez le site : [www.baignades.sante.gouv.fr](http://www.baignades.sante.gouv.fr)

Pour le directeur général de l'ARS,  
Pour le directeur de la santé publique  
L'Ingénieur d'études sanitaires

  
Jean Claude VIDEUX